



# BEYOND THE BATTERY

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Informations relatives au nombre de droits de vote et d'actions prévues par l'article L. 233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Date	Nombre d'actions composant le capital social	Nombre de droits de vote BRUT <sup>(1)</sup>	Nombre de droits de vote NET <sup>(2)</sup>
<b>31/08/2025</b>	117 299 758	124 680 173	124 210 281

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (auto-détention, contrat de liquidité, etc.)

(2) Nombre calculé sur la base du nombre de droits de vote BRUT, déduction faite des actions privées du droit de vote (auto-détention, contrat de liquidité, etc.)

Date	Nombre d'actions composant le capital social	Nombre de droits de vote BRUT <sup>(1)</sup>	Nombre de droits de vote NET <sup>(2)</sup>
<b>31/07/2025</b>	117 299 758	124 680 060	124 232 558

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (auto-détention, contrat de liquidité, etc.)

(2) Nombre calculé sur la base du nombre de droits de vote BRUT, déduction faite des actions privées du droit de vote (auto-détention, contrat de liquidité, etc.)